

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 60 (1915)
Heft: 11

Artikel: Un médecin veveysan du XVIIe siècle écrivain militaire : Gamaliel de la Tour
Autor: Guisan, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-339664>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un médecin veveysan du XVII^e siècle écrivain militaire.

Gamaliel de la Tour¹.

L'étude des sciences médicales dans le passé réserve à ceux qui s'y livrent, soit par délassément, soit par curiosité, pas mal de mécomptes, il est vrai, mais combien de surprises aussi.

A ce dernier point de vue, qui d'entre nous saurait demeurer indifférent aux aptitudes extra-médicales si diverses de nos prédécesseurs ?

Sans dépasser les frontières étroites de notre terre vaudoise, dès le XVI^e siècle, nous trouvons par exemple des médecins enseignant à l'Académie : c'est Jean-Pierre d'Apples, professeur de morale et de grec; les trois Girard des Bergeries expliquant de père en fils les textes hébreux; Claude Aubery discourant sur la philosophie; Eustache du Quesnoy, professeur ès arts. D'autres, comme Benoyt Comte, comme Jehan Volat, comme Jaques Blécheret, sont pasteurs, ou polémistes, témoin Claude Blancherose qui lors de la dispute de Lausanne osa le premier s'attaquer aux thèses de Farel; témoin aussi Jean Briois dont le libellé politique *L'homme hardi*, publié en 1646, fut saisi et détruit par LL. EE.

D'autres enfin — et ma pensée va à ce pauvre Jacob Spon mort sur un lit d'hôpital à Vevey en 1685 — se distinguèrent comme épigraphistes. Je cite, en passant, ces médecins épris de culture classique qui, depuis plus de trois cents ans, dans le royaume des ombres, s'inquiètent fort peu, sans doute, qu'ici bas l'on parle d'eux ou non.

Un jour cependant, me sera-t-il permis de consacrer ici quelques lignes à ces lointains aïeux et à d'autres dont le souvenir, par un sentiment de justice, ne doit point se perdre tout à fait parmi nous.

A côté de ces médecins humanistes, il en est comme Théo-

¹ Le premier article a déjà paru dans la *Revue suisse de médecine*, livraison n° 12 du 7 mars 1914.

dore Turquet de Mayerne, à Aubonne, ou Jean-Dominique Chabrey, à Yverdon, qui se sentent attirés vers l'étude des sciences et publient d'importants ouvrages de chimie, de matière médicale, de botanique, etc.

Un seul — et le fait est assez rare, je crois, dans le corps médical — se complaît dans les questions de règlements d'exercice, de stationnement, de marches, de fortifications, et laisse après lui la réputation d'écrivain militaire : j'ai nommé Gamaliel de la Tour, de Vevey, qui se qualifie lui-même d'une manière assez imprévue *Docteur ès deux Facultéz de Médecine et Favori de Mars*.

Noble et respectable Gamaliel de la Tour naquit à Montreux vers 1593. Il était bourgeois de Vevey. Ses ancêtres, qui orthographiaient leur nom *de la Tors*, *de laz Tort* ou *de Turre* suivant l'époque, étaient originaires de Chailly dans la baronnie de Châtelard. Les pièces d'archives concernant cette famille sont fort anciennes. Un acte passé en novembre 1404 nous montre Nycod de la Tors achetant une maison à Chailly. Cinq ans plus tard, soit le 19 septembre 1409, ce même Nycod émancipe son fils Jean, dont la femme Nycole de la Tour nous a laissé un testament daté du 8 octobre 1439. Dans ses volontés dernières, Nycole demande à être ensevelie à l'Eglise de Saint-Vincent de Montreux et fait de son fils Pierre son héritier universel. Toutefois celui-ci remettra à chacune de ses sœurs Perronnette et Marguerite la somme de dix sols et deux draps de lit à Jeannette, fille de Jean son frère.

En septembre 1449, Jean de la Tor, fils de Pierre l'heureux héritier, se rend acquéreur d'une vigne à Burier et, en 1451, se fait recevoir bourgeois de la Tour-de-Peilz. Aussi est-il volontiers désigné dans les actes officiels sous le nom de Johannes de la Tor, de Turre de Peyls.

En 1454, Pierre de la Tort bénéficie d'un nouveau legs que lui fait Pierre Grivaz à Brent. Cette même année, Pierre de la Tort, mettant à profit une partie ou la totalité de cet héritage sur lequel il ne comptait pas, s'achète une maison à Chailly.

Le 12 juin 1567 a lieu, ainsi qu'il ressort d'un acte notarié, le partage des biens laissés par Antoine et Jean de laz Tour,

filz de provéable Pierre de la Tour, de Chaillie, paroisse de Montreux.

A une époque mal déterminée, noble et égrège Pierre de la Tour convole en de justes noces avec Urbaine, fille d'honorable Gabriel Barbier, bourgeois et conseiller de Vevey. De ce mariage naquirent deux fils : *Gamaliel* et Gabriel.

L'histoire ne nous dit pas ce que fut l'enfance et la jeunesse de Gamaliel. Tout ce que nous savons, c'est que vers 1611 il est étudiant — on disait alors escholier — à Montpellier. Le 25 avril il reçoit son diplôme de bachelier en médecine dont l'original est aux archives cantonales vaudoises. C'est un parchemin de belle qualité, jaune au revers, mais très blanc et lisse au droit. Ses dimensions sont 48×49 cm. Malheureusement le grand sceau qui devait y figurer manque. Il ne reste que l'attache et le lacs de soie rouge. Il porte la signature de Richer de Belleval, alors professeur d'anatomie et de botanique, et celle de Delort, qui vingt ans plus tard allait être élevé à la dignité de vice-chancelier de l'Université.

Après s'être préparé au *Triduanes*, c'est-à-dire aux six derniers examens, G. de la Tour se présenta le 26 mai 1615 devant les professeurs et les écoliers pour être argumenté sur les *Theses medicæ cardinabilitiæ pro suprema Apollinari seu doctoratus laurea consequenda propositæ*¹ qui lui valurent le titre de docteur en médecine.

Rentré au pays, de la Tour fait un riche mariage : il épouse Dam^{lle} Barbille Asperlin, fille de Georges Asperlin, seigneur de Bavois et de Dam^{lle} Gingelle de Gingins. De cette union naquit un fils, Georges, et deux filles, Urbaine et Françoise qui épousèrent deux frères. L'une devint la femme de Jaques et l'autre celle de Jean-Baptiste de Mellet. Quant à Georges de la Tour, il n'eut pas moins de huit enfants. L'un d'eux, Jean-Gamaliel, châtelain du Châtelard, ne retiendrait pas autrement notre attention, s'il ne se trouvait être l'arrière-grand-père de M^{me} de Warens. De son mariage avec D^{lle} Marie, fille de n. Jean-Baptiste Hugonin, Jean-Gamaliel de la Tour eut un fils n. Jean-Baptiste, né en 1686 qui, plus tard, tout

¹ *An in peste, cardiaca sint tum medicamentorum tum Præsidiorum omnium præstantissima ?*

en s'occupant de médecine, fut justicier et conseiller de la Tour-de-Peilz. Epoux de vertueuse Jeanne-Louise Warnery, il en eut une fille unique, D^{lle} Françoise-Louise-Eléonore de la Tour. Celle-ci, mariée le 18 avril 1713 à n. et généreux Sébastien-Isaac de Loys, seigneur de Vuarrens, fut M^{me} de Warens.

Cette illustre femme semble avoir hérité bien plus de son père que de son trisaïeul sa passion pour les sciences médicales. Rousseau, qui devait la connaître mieux que personne, après avoir rappelé d'une façon inexacte d'ailleurs qu'« elle étoit une demoiselle de la Tour-de-Pil, noble et ancienne famille de Vevay, ville du Pays de Vaud », s'exprime comme suit à son sujet :

« Ainsi quoiqu'elle eût quelques principes de philosophie et de physique, elle ne se laissa pas de prendre le goût que son père avoit pour la médecine empyrique et pour l'alchymie; elle faisoit des elixirs, des teintures, des baumes, des magisteres; elle prétendait avoir des secrets. Les charlatans profitant de sa foiblesse s'emparèrent d'elle, l'obsédèrent, la ruinèrent et consumerent au milieu des fourneaux et des drogues son esprit, ses talents et ses charmes dont elle eût pu faire les délices des meilleures sociétés. »

Mais j'en reviens à Gamaliel de la Tour. Peu enthousiaste semble-t-il des choses de la médecine, son esprit se tournait davantage vers les sciences militaires auxquelles il a consacré deux volumes tout parfumés, disons-le d'emblée, de religion. Ces deux volumes in-12 rarissimes sont :

Abbregé de la discipline militaire et des trois principales actions de la guerre, Ensemble l'Abbregé des Tables militaires de Monsieur Manvel¹, colonel, S^r des Vaulx et Cronay etc. Le Tout réglé selon l'Exercice et l'Expérience des Très-Illustres et Très-Heroïques Princes d'Orange, etc.

Par le Sieur Gamaliel De La Tovr, de Veuey, Docteur és deux Facultez de Medecine et Fauori de Mars.

¹ La seigneurie de Cronay fut acquise en 1573 par Nicolas Manuel de Berne, pour le prix de 20 000 florins. Jusqu'alors elle avait appartenu à Jean-Fréd. de Magdrutz comte d'Avy et de Challant, souv. de Valangin. Le colonel Manuel dont il est question ici, est probablement Antoine.

Pour le contentement des bons soldats

A Geneve

Par Philippe Gamoner

M. DC. XXXIIII.

et :

Principes et Fondements de l'Art Militaire. Concernant l'Exercice des Armes pratiqué en Hollande, etc.

Avec l'Explication et demonstration des Evolutions et Factions.

Jointes les obseruations: Par le Sievr Gamaliel De La Tour, de Veuey, Docteur és deux Facultez de Medecine et Fauory de Mars.

Pour l'instruction des ieunes soldats

A Geneve.

Pour Iaques Chouët.

M. DC. XXXIIII.

L'« Abbrege » est dédié « à tous vrays Protecteurs, Colonels, Cappitaines, Amateurs de l'Art Militaire ». Dès les premières pages, son auteur met en garde le soldat contre la peur :

« Ne craignons donc point nos ennemis (comme font les timides et les incrédules), encor qu'ils peuvent tuer le corps; car ils ne peuuent rien plus outre, que ouurir la cage de nostre Ame fidèle à Christ, pour s'enuoler droict à luy... » et son discours continue étayé de citations bibliques: « Ainsi vous poursuiueriez vos ennemis, et ils tomberont par l'espée devant vous. Cinq d'entre vous en poursuiueront cent, et cent en poursuiueront dix mille. »

Abstraction faite de ce qu'il a de très religieux, l'« Abbrege » est l'équivalent exact, à peu de chose près, de notre moderne *Instruction sur le service en campagne*. Tout comme dans notre règlement de 1912, on y trouve un chapitre sur les *relations de service* que de la Tour appelle *ordres*. L'ordre, dit-il, « est une disposition bien réglée par prudence et industrie ». Des ordres énumérés par notre auteur, les uns règlent les charges des soldats :

« Chaque soldat, tant à pied que à cheual, mettra tout son désir affection et principale diligence 1° D'estre premièrement fort craignant Dieu, portant tout respect, fidelité et obeïs-

sance volontaire à son Colonel, à son Cappitaine et Officiers faisans leur charge. Il s'esuertuera diligemment en tout l'Exercice et Discipline Militaire, et aux deuoirs d'un vray soldat: Se contentant de ses gages sans faire tort à son prochain, fuyant aussi toute paillardise et l'idolatrie entièrement, car c'est la peste et perdition de l'Ame. Et il sera toujours fidele et valeureux iusqu'à la mort. Car ainsi, il recevra la couronne de Triomphe en ce monde, et la couronne de Gloire et vie eternelle en l'autre: Amen.»

D'autres ordres concernent les ouvriers militaires: « charpentiers, forgers, charretiers, valets », etc.; d'autres enfin fixent les devoirs des officiers. Le médecin n'est point passé sous silence: « Chaque Cappitaine fera prudemment choix d'un chirurgien expert » auquel incombera la tâche « d'empêcher les maladies par sobriété, Exercices, bons uiures, bonne eau, bon air et auoir grand soin des Soldats: »

Un chapitre traite *du bagage*. Mieux partagé que le capitaine d'aujourd'hui, celui du XVII^e siècle avait droit « à un cheual du moins, et vn puissant homme pour porter les Armes, avec vn cheual de bagage ». De même le Lieutenant et le premier Sergent, mais « pour le regard des autres Soldats, nul ne doit entretenir ny garder cheuaux, ni auoir bagage que ce dont ne se pourront passer pour la nécessité: car il faut d'autre part tant d'attirails pour le canon et tant de charrettes pour les munitiôs de bouche et des canons etc, qu'il n'est loisible aux Soldats de tenir train que le plus simple ».

La deuxième partie de l'*Abbrégé*, traitant des *actions principales de la guerre*, débute d'une façon assez imprévue par une « oraison pour dire en tout temps, et en tout lieu, et adorer Dieu en esprit et vérité ».

Notre écrivain démontre ensuite brièvement et avec raison que des trois actions principales de la guerre, « le loger est la plus difficile, le marcher est la plus pénible et le combat est la plus furieuse et perilleuse ».

Le chapitre se rapportant au *Logement et castrametation* est l'équivalent de nos *prescriptions relatives au stationnement*. Ceux que la chose intéresse y trouveront force renseignements soit sur le cantonnement des troupes « loger au village », soit sur

le bivouac de l'infanterie et de la cavalerie avec d'intéressants schémas.

Les *Marches* font l'objet d'un autre chapitre où la façon dont elles doivent être préparées est clairement exposée: « En partant, le soir auant que Desloger (en suite de deliberations faites et arrestées) il faut que tous les Chefs en ayent fort ample et suffisante communication et copies... »

Comme aujourd'hui l'*Abbrégé* prescrit les mesures générales à prendre pour la sûreté de la marche: « La caualerie doit pour la pluspart desloger la premiere, ayant l'ennemi en front notamment. Et partant, de trois compagnies, les deux marcheront deuant les Bataillons à deux cents ou trois cents pas et la troisième estant séparée en deux troupes de cinquante chacune marcheront és flancs des dits Bataillons. »

Le rôle joué par les troupes du génie durant les marches n'est point omis comme on le voit par le passage suivant: « Il est mesme nécessaire d'auoir des pionniers pour reparer les chemins difficiles et mauuais, et notamment aussi d'aduiser les passages plus propres pour le canon. »

La formation de marche se réglera sur la largeur du chemin. Quant à la durée de la marche journalière, elle sera de « cinq ou six heures de chemin, au plus pour d'ordinaire. A la nécessité, quand on veut atteindre l'ennemi on fera iusques à 10 ou 12 lieuës par iour sans bagage ».

De la Tour n'a garde d'oublier ce dernier: « Le bagage sera mis derrière les compagnies, ou deuant, si l'ennemi est en queuë, ou au milieu, si on a l'ennemi deuant et derrière... »

Comme on le voit, le petit *Abbrégé* traite les mêmes questions que notre *Instruction* de 1912 et s'il y avait un reproche à faire à son auteur, médecin, ce serait de ne nous avoir rien dit de la façon dont il entendait le service de santé auprès des corps de troupes. Il y aurait eu là pour nous matière à d'intéressantes observations.

Les principes et fondements de l'art militaire nous arrêteront moins longtemps. Equivalent de notre actuel *Règlement d'exercice pour l'infanterie* comme lui il traite de l'exercice de l'homme seul: marche, conversions, maniement de l'arme (mousquet et pique); charge (qui s'exécute en quinze temps), etc. Puis vient

« l'exercice de plusieurs ensemble » — la section dirions-nous.

Un chapitre traite de l'exercice du bataillon seul et « de plusieurs Bataillons ensemble où c'est qu'il faut ensemblement et bien soigneusement pratiquer ». C'est en somme l'exercice dans le cadre du régiment et de la brigade.

Une importante partie est consacrée à « La Démonstration de l'Exercice concernant la faction ou manière de se défendre et attaquer son ennemi », autrement dit à la tactique.

L'auteur, dans ses *principes*, a donné à la religion une part prépondérante. On y trouve par exemple pas moins de trois prières : « pour le matin, pour le soir et au jour du combat » ; on y trouve le symbole des apôtres, la prière dominicale ; on y trouve aussi une vingtaine de pages consacrées à la foi chrétienne, à la vie céleste et à la réfutation de la doctrine du purgatoire. Mieux que cela, Gamaliel de la Tour trouve moyen de mêler à une « recette pour faire du bon poulverin » des sentences religieuses : « ... On peut camphrer l'eau de vie, en y dissolvant du camphre bien curieusement. Et puis qu'ainsi est, le soldat doit aussi apprendre à bien dextrement manier le feu avec la poudre, que Dieu a permise avec les armes offensives et défensives, pour chastier et fouldroyer ses ennemis et les nostres... »

Le succès des ouvrages de G. de la Tour dut être assez grand, puisqu'ils eurent l'honneur — si nous en croyons la préface — « d'une version allemande pour ceux qui entendent les deux langues, soit l'une ou l'autre seulement ».

Notre confrère nous a laissé encore une *Réconciliation et amiable décision des controverses* s. lieu 1644. N'ayant pu mettre la main sur cet ouvrage, j'ignore de quoi il traite.

N'y a-t-il pas tout de même une certaine satisfaction pour nous médecins du XX^e siècle à noter qu'il y a trois cents ans, c'est de la plume de l'un des nôtres qu'est sorti le prototype de l'*Instruction sur le service en campagne* et du *Règlement d'exercice*? Cette constatation pourra à l'occasion servir de réponse aux plaisanteries — oh ! combien innocentes — de nos camarades des armes combattantes sur l'absence d'esprit militaire chez les disciples d'Esculape.

Capitaine-médecin A. GUIBAN.